

L'ADISQ félicite Pascale St-Onge pour sa nomination à titre de ministre du Patrimoine canadien

Montréal, le 26 juillet 2023 – L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) félicite l'honorable Pascale St-Onge pour sa nomination à titre de ministre du Patrimoine canadien. Grâce à ses 9 années passées à la Fédération nationale des communications, Madame St-Onge connaît bien les spécificités de notre secteur et les défis majeurs auxquels il est confronté. Durant son mandat au ministère des Sports, elle a également fait preuve de maîtrise concernant des dossiers particulièrement complexes et sensibles.

« Nous nous réjouissons de la nomination de madame St-Onge à titre de ministre du Patrimoine canadien, son leadership, sa connaissance de notre secteur et sa volonté de renforcer la souveraineté culturelle canadienne seront de précieux atouts », a déclaré Jean-François Renaud, président de l'ADISQ.

« Alors que le secteur musical connaît des difficultés importantes liées à l'effritement des effets de la loi sur la radiodiffusion et à une baisse du soutien à la création et production musicale, deux dossiers cruciaux attendent madame St-Onge dans les semaines à venir : le décret donnant des instructions sur la mise en œuvre de la Loi sur la diffusion en continu et le rehaussement du soutien au fonds de la musique du Canada. Ces dossiers nécessitent une action rapide à la hauteur des enjeux » a déclaré Eve Paré, directrice générale de l'ADISQ.

Outre ces dossiers, la nouvelle ministre devra également s'atteler à la révision de *Loi sur le droit d'auteur* pour corriger certaines erreurs du passé et assurer une juste rémunération aux ayant droits pour leur travail. Pour cela elle pourra compter sur la pleine et entière collaboration de l'ADISQ

Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage au ministre sortant, l'honorable Pablo Rodriguez, pour son rôle déterminant dans l'adoption de la *Loi sur la diffusion en continu*. Son engagement pour notre industrie et son travail acharné ont contribué à créer un environnement plus équitable et prospère pour les artistes et les producteurs au Canada.

Le 8 juin dernier, le gouvernement du Canada a présenté son projet de Décret visant à la mise en œuvre d'un nouveau cadre réglementaire en matière de radiodiffusion. Afin de s'assurer que les apports majeurs découlant de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* ne soient pas gâchés, l'ADISQ a déposé hier ses commentaires sur le projet de décret. Ceux-ci visent à contribuer à ce que le décret réponde au mieux aux objectifs de législateur, notamment un meilleur soutien aux

créateurs et aux producteurs du secteur, l'épanouissement d'une programmation canadienne de haute qualité et un traitement équitable de l'ensemble des joueurs.

Rappelons enfin que dans sa plateforme électorale, le gouvernement s'est engagé à assurer un financement amélioré et stable au secteur de la musique en augmentant la contribution annuelle au Fonds de la musique du Canada pour le porter à 50 millions de dollars d'ici 2024-2025. Alors que Musicaction a récemment dû procéder à des coupes budgétaires, le milieu musical attend toujours que cette promesse du gouvernement soit honorée.

À propos de l'ADISQ

Joueur clé de l'industrie québécoise du disque, du spectacle et de la vidéo depuis 1978, l'ADISQ est une association professionnelle sans but lucratif au service de plus de 185 entreprises indépendantes, actives en production, commercialisation, édition, distribution, mais aussi promotion, gérance, et diffusion.

Relations de presse : Eve Paré (514)713-9875 epare@adisq.com